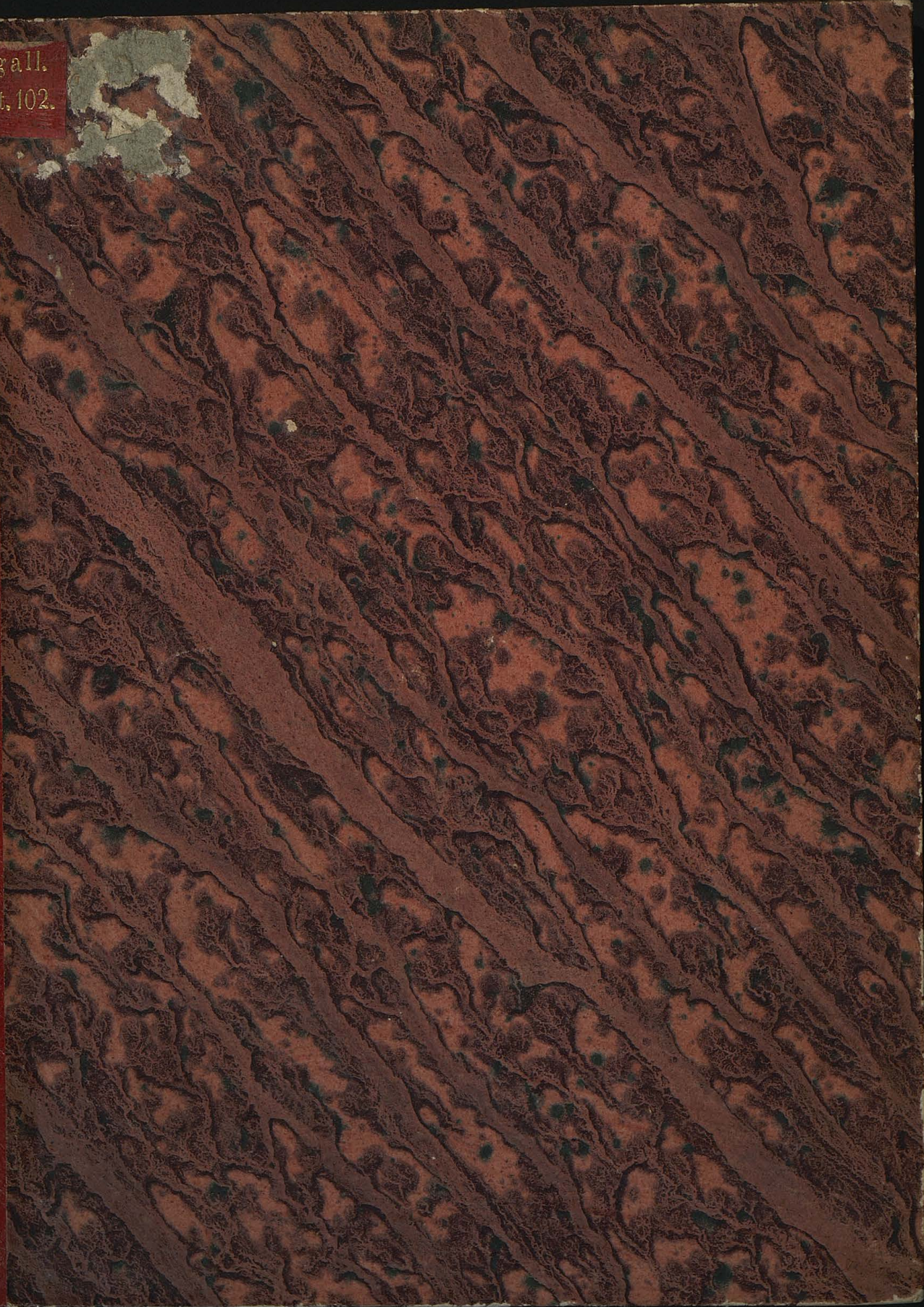
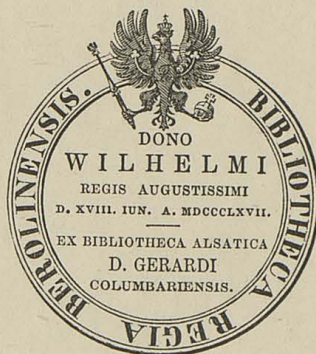


Ms. gall.
Quart. 102.



Ger. 848.

Ms. Gall. 4^o 102.



g

Il existait, à Colmar, depuis le XV^e siècle,
une société d'hommes, très noble et très
honorable, appelée zum Wagkeller
plus tard; on peut croire que son but a été
politique & municipal, puis qu'elle avait
pour objet "la conservation de la ville"; son
personnel était composé d'anciens patriciens,
des savans, et des magistrats retirés ou en
exercice. Au XVI^e S. un S. Schultz a légué
à la société la vigie du Kitzemburg, située à
Kitzheim, à 30 pas de Kaysersberg, très renommée par
le excellent vin qu'elle produit, lequel a incontestablement
la préférence sur tous les autres vins d'Alsace, & Schultz
ordonne à même, par son testament, que la noble société doit
boire de ce vin de Kitzemburg en toute franchise et toujours digne
de gens d'honneur. Au commencement du 18^e siècle, elle s'est tombée
en décadence. En 1713, Henry Frederic Moog, licencié en lois,
cherche à les statuer et les formule pour servir au véritable
usage de la société. Ces statuts imposent l'obligation au lieu-
tenant de payer 20 sous annuels, de se faire donner un veston
en argentierie du double. En 1713 on en avait surtout de la armoire

II
société
zum
Wagkeller
à
Colmar.

attendu que par les incursions de la guerre passée, les noces
de la petite a été mal veillée, presque toute ruinée, une bonne
partie des meubles en linge et étain a été volée.
Elle noie une nature qui ait soin de lui faire oublier
la noblesse du Kisenberg.

Refus de parler de religion.

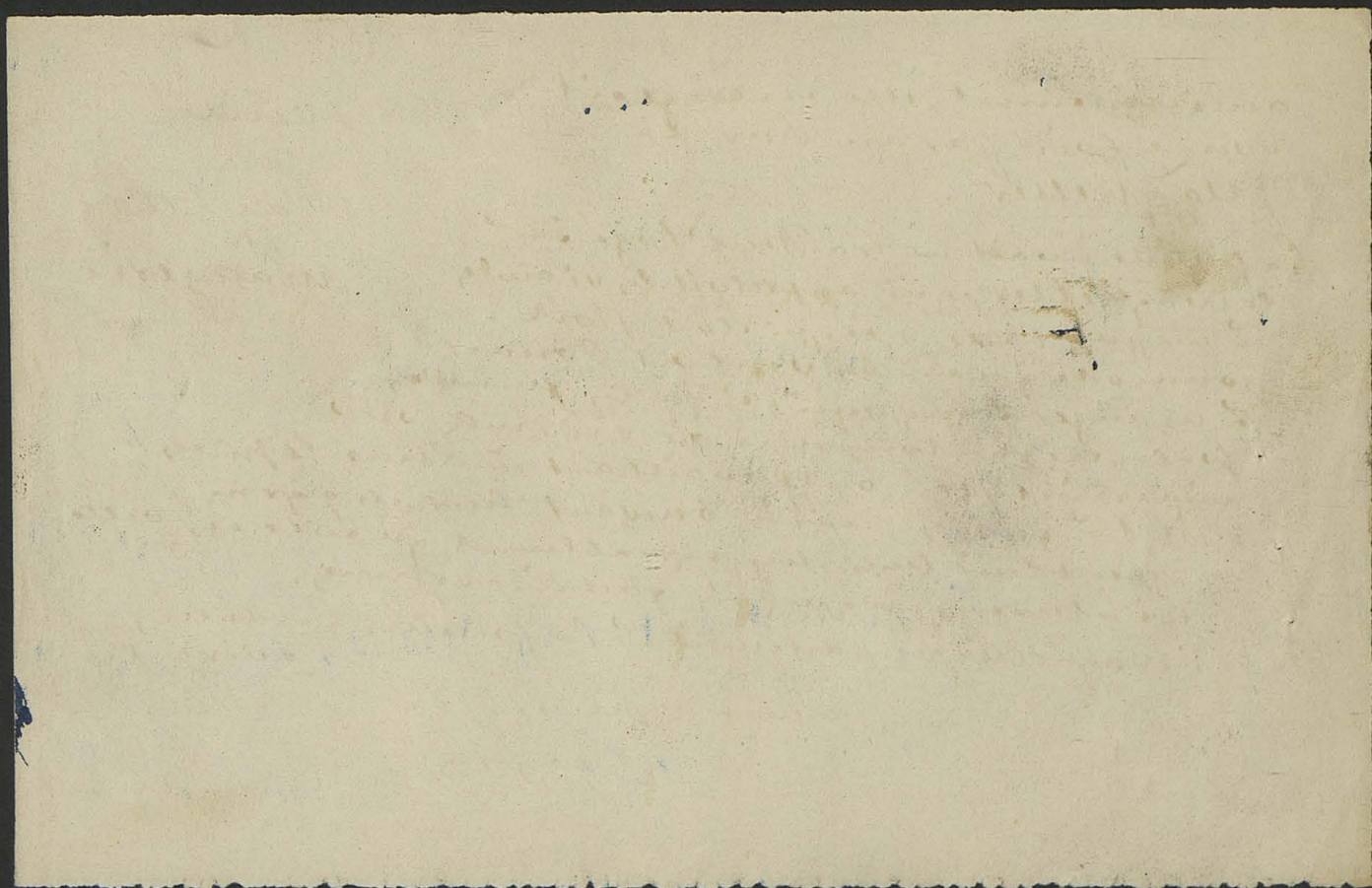
Exclusion des gens d'église.

Chaque année la petite se réunissait pour examiner les comptes &
delibérer sur ce qui peut tourner à l'agloire et au profit de la
foi, en buvant après le bon vin de Kisenberg avec
qui se trouve mélangé pour avoir une réjouissance
autrice.

8 jours avant la vendange il faut supplier l'orgue des manoirs
des vassaux et autres vassaux nobles.

Après son renouvellement, la petite décidera combien
de fois elle s'assemblera par an pour bien goûter
un excellent vin et regagner sa santé en se réjouissant
santé.

Elle avait eu de la gentrie, mais vide de l'âme en cherchant
de magistral de polmar la fit vendre pour payer
les quartiers d'hiver.



Wagkeller.

R. G. G. G. G.

Wood Keller

1870

1870

1870

1870



1870

1870

Notice

sur

la Société du Wagheller

de

Colmar,

par

Félix Chauffour, Syndic de la Ville.

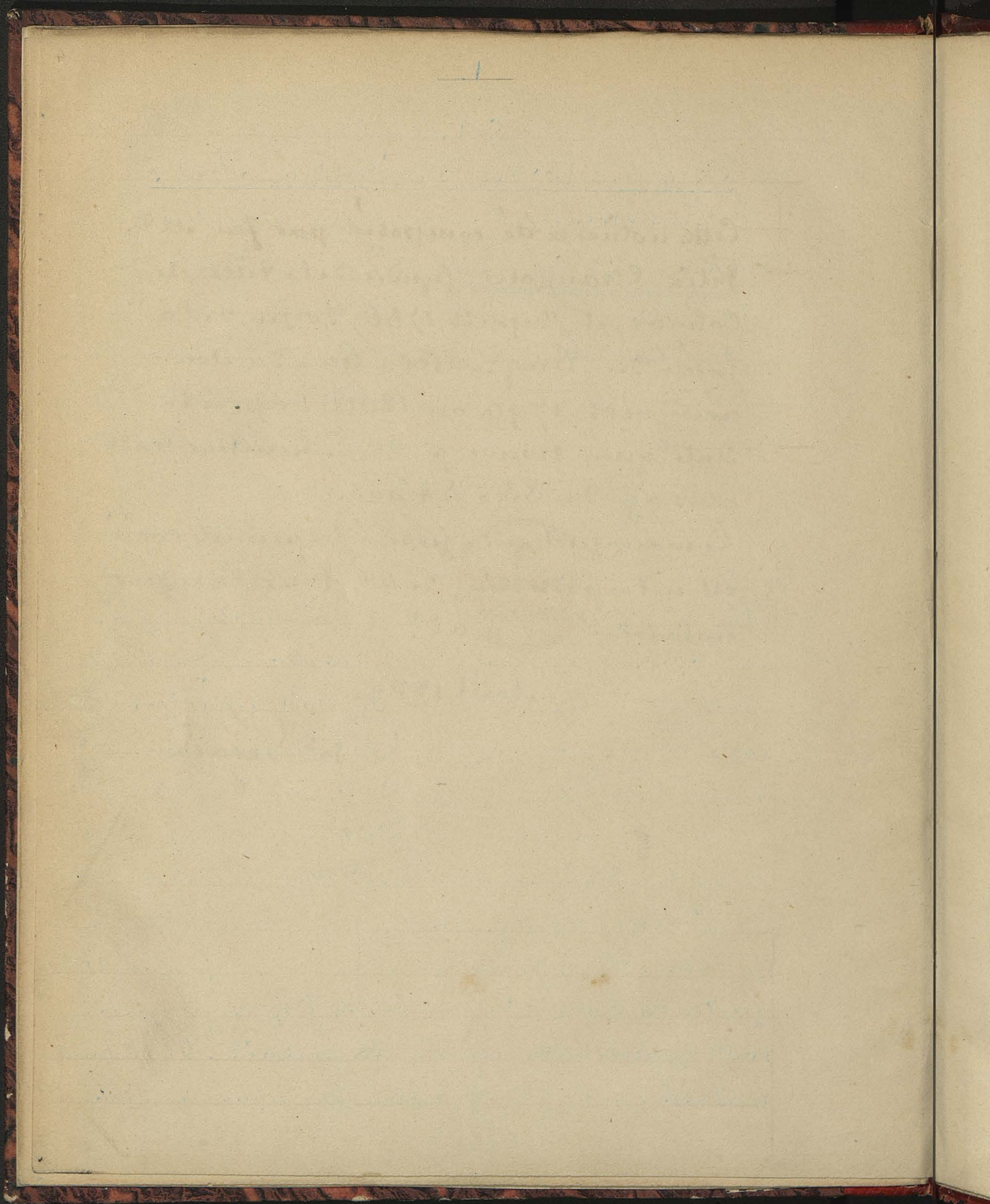


Cette notice a été composée par feu M.
Félix Eschaffour, syndic de la ville de
 Colmar, et, depuis 1786, Doyen de la
 Jurisdiction du Wagh Keller. Elle a été écri-
 te vers 1799 ou 1800 d'après la
 Date qu'on trouve p. 22 =. L'auteur était
 alors âgé de 83 à 84 ans.

Le manuscrit qui a servi à la présente copie
 est en la possession de M. Félix Eschaffour,
 maire de Colmar.

le 10 1859.

h^s Gerard



§ 1.

Origine. Local. Constitution. But.

On ne trouve aucun renseignement sur l'époque à laquelle s'est formée l'association sous le nom de Gesellschaft zum Wackkeller. Coutume qui résulte de deux de ses plus anciens comptes est qu'elle subsistait depuis longtemps en 1465, et qu'à cette date, les Trup, suivant l'ancien usage, lui faisaient tous les ans un présent de 15 Schilling le premier mercredi de l'année et autant dans la huitaine du nouvel an.

Il est plus facile de déterminer d'où elle a pris son nom. Le Wackkeller est une cave appartenant à la ville au dessus de laquelle étoit autrefois la salle d'assemblée du magistrat et qui depuis 1697 jusqu'à la révolution a servi de première chambre au Conseil Souverain d'Alsace.

A côté de ce bâtiment du Wackkeller la société étoit propriétaire d'une petite cour et maison dans laquelle elle a tenu ses assemblées jusqu'en 1657 qu'elle l'a louée et en a tiré les loyers jusqu'en 1697 qu'elle a été reniée au palais. Il est tout naturel que la société a pris son nom du lieu

2.

De ses assemblées qui étoit une auberge que le public ne pouvoit pas ni en sonner que Guin Wagkeller bâtiment connu puis qu'il étoit Hotel-De-Ville et qu'il est encore connu sous le même nom.

L'auteur de Schoepflin dans son Als. illustr. p. 368 suppose qu'il a existé à Colmar deux trinch-
-fluben de nobles, l'un d'ite Guin Krone, la couronne, l'autre de la Cour à la balance, Guin Wagkeller, que la Ville a acheté cette dernière en 1539. Schoepflin ne dit rien autre sinon que les nobles de Colmar étoient divisés en deux cours, que le prévôt Roesschmann les a chassés en 1292, que rentrés en 1293 ils ont été expulsés de nouveau en 1458 et qu'ils sont rentrés en 1459 mais sous des conditions plus dures. Schoepflin ajoute que la bourgeoisie non noble étoit pour lors divisée en 30 tribus, réduites en 10 en 1531. Schoepflin a raison de dire que les habitants de Colmar ont été divisés dès l'an 1200 et bien antérieurement jusqu'en 1458 en nobles et non nobles et que les nobles ont eu des cours ou deux trinchfluben et les non nobles 20 tribus dont on connoît les noms ainsi que ceux de leurs preposés.

Mais depuis 1458, seconde expulsion de la noblesse de Colmar, elle n'a plus fait aucune corporation dans la ville. Les nobles ont été sujets, conformément aux diplômes des

empereurs Sigismond de 1438 et Frédéric III de 1478, de
payer les impositions des biens nouvellement acquis,
comme tout autre bourgeois. Par règlement de 1538, il a
été décidé qu'ils ne seraient reus dans Colmar qu'à condition
1.^o de prêter au magistrat le serment de bourgeoisie 2.^o de
payer le gewerck & feibatzung de leurs biens fonds, 3.^o de
s'abstenir de toute chose dommageable; 4.^o d'entretenir
un domestique toujours prêt à servir la ville à pied et
à cheval, moyennant quoi ils seront exemptés de services
personnels. Aussi depuis n'a-t-il jamais été question de la
trinkstub de la Couronne, au lieu que celle zum Wag Keller
qui n'a jamais été une association de noblesse, jamais
un corps de tribu ou Zunft, corporation de personnes
de même profession, art ou métier, liées par des serments,
par des statuts, subordonnées à des chefs qui ont une
basse juridiction sur les tribunes. Rien de tout
cela n'a été du régime de la société zum Wag Keller.
Elle a toujours été une trinkstub ou association libre
de personnes de tous états, religion et condition, sans
aucune supériorité entre eux, mais sous l'autorité
et juridiction de l'autorité publique. Son objet n'a
jamais été autre que de se rassembler amicalement
dans une auberge appartenant à la société, pour y
boire, fumer, manger, converser, jouer des petits jeux

De commerce, sans user ensemble. Ces sociétés libres propres à entretenir la paix et l'union entre les habitants des villes étoient communes dans les villes impériales d'Allemagne sous le nom de trinkstuben, dans les Pays-Bas français sous celui d'estaminets, depuis et encore actuellement sous celui d'étabagies.

Les trinkstuben n'ont jamais été défendues. Celle de la Couronne de Colmar s'est dissoute d'elle-même dès que la noblesse a cessé de faire corps en 1458, au lieu que celle du Wagkeller qui étoit commune à toutes les personnes honnêtes, ou agréables à la société, a continué d'exister après la suppression de celle de la Couronne, et après celle des Dietrichs parcequ'elle n'a jamais été une tribu ou Zunft, ni cour ou curie de noblesse exclusivement connue la supposé Schoepflin. Son annotateur s'est aussi trompé en disant que la ville a acheté la trinkstube de la société du Wagkeller en 1539; il a confondu la maison du Vogelgesang que le magistrat a effectivement achetée pour 300th en cette année avec la petite auberge ou salle, cuisine, poêle, chambre et cour attenante au Wagkeller qui appartenait à la société.

La maison du Vogelgesang est entrée dans le bâtiment que le magistrat a fait construire devant la maison du Wagkeller

5.

en 1581, et comme l'emplacement de cette maison n'étoit pas
suffisant pour remplir l'intervalle d'entre les deuxuelles
des Augustins qui donnent sur la place d'entre le
palais et la salle, il a acheté en 1581 Des Augustins
67 pieds de longueur 45 de large outre un autre
petit terrain sur lequel on bôtit la salle basse du
palais et la seconde chambre; mais on acheta si peu
en 1539 ni en 1581 la trinkstube de la société du Wazkeller
que la société l'a louée et en a perçu les loyers depuis
1651 jusqu'en 1697, et qu'avant 1651 c'est elle qui en a
toujours fait annuellement nettoyer le puits à ses frais,
preuve indubitable de sa propriété qu'elle a produite en
1698 par l'abandon que le Magistrat a fait de son hôtel
de ville au Conseil souverain d'Alsace transféré de
Brisach à Colmar en conséquence du traité de Ryswick.
Il a fallu nécessairement couper les deux extrémités
de la salle basse, le bas de la seconde chambre pour le
logement que le Concierge du palais habite, et l'autre
extrémité pour le parquet des gens du roi, chancellerie
et greffe de présentation au bas desquels sont aujour-
d'hui les greffes du tribunal et chambre de conviction.

Il est, d'après ces faits, littéralement justifié par les
comptes de la société bien constatés que jamais elle n'a
été tribu de la ville de Colmar. On va prouver par son

6.
régime que jamais elle n'a formé corps politique, mais
une simple société de personnes libres, indépendantes entre
elles, liées par les simples liens de l'humanité et de l'amitié
sans autre objet que de s'amuser suivant les goûts du
siècle.

§ 2. Régime intérieur de la société.

Elle n'a jamais eu d'autres employés dans son régime
particulier qu'un receveur appelé Stubenmeister, un
chef de cuisine Küchenmeister, élus l'un et l'autre tous les
ans le jour de S. Etienne par tous les associés, le jour de la
reddition des comptes du receveur Stubenmeister. Cette élection
étoit faite entre deux autres co-associés proposés pour
remplacer ceux qui sortoient de fonctions. Ceci s'est
praticqué régulièrement jusqu'en 1688 qu'on a commencé
à laisser en place le Stubenmeister tant qu'il a jugé
à propos d'en faire les fonctions.

À l'égard du Küchenmeister ou chef de cuisine, depuis
quel usage des repas et buvettes réglés a cessé, on
n'en a plus élu.

La société a eu à ses gages un aubergiste appelé
hauptkamm et sa femme jusqu'en 1672. Ses fonctions
consistoient à avoir le dépôt des effets appartenant à
la société consistant en gobelins d'argent et de vermeil.

en batterie de cuisine, linge d'étalage, verres, bouteilles, pots d'étain, brocs, tables à écrire, tric-tracs, chaises, en donnant bonne et suffisante caution. Il s'engageait à respecter les associés, obéir au Stub- et Küchenmeister, à ne point nuire les écots des associés en ce qu'il leur fournissait en vitailles, mais les leur fournir au profit de la taxe.

Il n'y avoit en cela nulle autorité publique. Le Stubmeister n'avoit qu'à recette à faire, en rendre compte à la fin de l'année à la société, payer le reliquat passif ou se faire rembourser des avances par les associés.

Le Küchenmeister n'avoit qu'à ordonner, surveiller les fournitures du Haupt-Kam aubergiste et celui-ci étoit redevable tous les ans si on étoit content de ses services.

Il est évident que tous ces employés n'ont d'autre but qu'une association de personnes honnêtes qui ne font que à s'amuser.

On va voir par la qualité des associés et les conditions de l'association que jamais société ne fut plus libre, ni moins exigeante.

§ 3.

Composition de la Société.

a. Stub- et Küchenmeister et associés.

En 1465, il y eut pour Stubmeister ou receveur Michael Wirmelin, pour Küchenmeister, portants, Georges

Kesselring, et pour entrans Nicolas De Rust et Jean Hutter, pour hauptkamm, Henri Vogler; pour associés Georges Kesselring, Michel Widmiller, Louis Kemyoff, le greffier de la ville, Nicolas De Rust, Jean Hutter, Jean De Rust, Oswald Kruss, et Jean Genslin. Il serait difficile de prouver que hors les Rust aucun des autres associés ait été noble en 1465. Les Kesselring ne l'étaient pas à cette date.

De 1466 = 1526, on ne voit plus de réceptions d'associés, mais en 1522 Jean De Rust et Oswald Kruss font stuben-maister et Kirchenmeister, et en 1524 Oswald Kruss est remplacé par Jean Genslin et la société a pour hauptkamm Jean Lutterburg et paie encore un cuisinier.

En 1526 on reçoit dans la société sur sa demande un payant Pierre Elffzahn stettmeister. C'est le premier magistrat dont il est fait mention. Les stuben- & Kirchenmeister étoient Jean Genslin unigelder ou reueurs de l'Oburgel et Jean Desselk (?).

En 1528, réception de Jean Stromeyer greffier, d'Estache Boner, & de (Lutz?) apothicaire.

En 1564, première délibération de la société dans son registre de 1539 qui porte que dès qu'il se présentera un magistrat (ein herr) ou autre noble, ecclésiastique ou laïque, ou d'ailleurs bonnete bourgeois (ehrlicher burger)

antens accoutumé, savoir à la S. Etienne quand on
audience les comptes, et qu'on étit d'autres frubennistes,
pour prier d'être reus dans la société et qu'il aura payé
le droit de réception accoutumé et que les magistrats &
apoués (Die herren und Ratsellen) lui vont reu, le nom,
le surnom, l'an & jour que le veipricendixire aura achete
l'association seront inscrits dans le registre.

Il a été demandé si un fils d'associé qui est mort dans la
société hérite le droit de l'association ou s'il doit l'acheter
comme un autre, et il a été décidé que si un fils d'associé
a été chez son père à sa mort et qu'il se présente au
temps accoutumé pour être reu et en fait la demande,
si la société lui juge digne, il sera reu sans aucune
rétribution comme en ayant hérité le droit de son père.

Cependant, par reconnaissance, il fournira à la société
un broc ou Kopf de vin. Moyennant quoi il sera
inscrit comme celui qui a voit achete l'association.

En 1566, André Sandherr & Christophe Doll qui
étoient nobles ni l'un ni l'autre, ont été frubennistes &
Kubennistes, et on a reu pour apoués Jacob
Weekelin medecin, Martin Stromeyer, Jean von
Ems, Nicolas Sattmann, Jean Berr, Philippe
Berger, Antoine Scherer, et Jacques von Hliron.
En 1569, on reçoit Martin Birt, Valentin Holdt,

Valentin Goll, Matthias Burger, Cornille Eifel, Sawb
Heker.

En 1571, Oswald Krouss;

En 1572, Martin Kesselring, Chiebaud Fernel, Sébastien
Küpfen, Jean Christophe Prochesser.

Valentin Goll & materne Espach font stuben et
Kirchenmeister en 1574, et en 1575 materne Espach
et Louis Kriegelstein. On reçoit Matthias Goll, & Jean
Fuchs, voss de St. Croix.

En 1576, Louis Kriegelstein et Jean von Fuchs, et en
1577 Jean von Fuchs et Sébastien Küpfen font stuben et
Kirchenmeister; réception en cette dernière année de
Jean Küpfen, nicolas Schultz, Eusebius Dietrich,
Jean Fischer & Michel Hützel.

Martin Kemmer et Bernard Zentgrawe de Schaf-
hausen der münzmeister font associés en 1578.

En 1579, il y avoit 59 associés dont sept Français,
savoir: Dietrich Krenslin, obristmeister, Michel Buob,
Jean Goll, Grégoire Berger, Jean Benckel, André
Sandherr, Jean de Rüst, Sébastien-Guillaume
Lüsch, Jean Jacques Wicker, Chiebaud Ortlieb
Jacques Appel, Jean Jacques Vinck, Philippe
Dürninger, Martin Berger, Jacques von Kirn,
Léonard Fischer, Louis Kriegelstein, Jean Steffan,

Bernard Schnell, Martin Bior, Jean von Eyck, Martin Kesselring, Oswald Krauss le jeune, Jacques Hecker, Mathieu Esparck, Mathieu Riedlinger, Jean Wetzel, Martin Strohmeyer, Nicolas Saltmann, Valentin Goll, Mathieu Berger, Jean Louis Berger, Coconne Apfel, Vait Rueffel, Jean-Christophe Froschesser, Guillaume Barth, Jacques Buob, Mathieu Rohr, Mathis Goll, Oswald Krauss le vieux, Jean Büßlin, Nicolas Schultzeiss, Michel Kriegelstein, Samson Lichttraisser, Emmanuel Dietrich, Jean Fischer, Martin Kromm, Martin Kriegelstein, Louis Kreutzer, André Meybron poëte & maître école, Rudolphe De Rust.

Foranis, George Guiffart, Jean Vasser, Diebold curé de St. Croix, Jean Bucher, Louis Apfel, Reschelt von Kayzersberg, Antoine Scherer.

En 1580, réception d'André Beck, et en 1581, on élu pour Stuben et Kuchenneister Oswald Krauss et Martin Kesselring remplacés en 1582, 83, 84, 85, 86 87. 88, et 89 par Sébastien Guillaume Linck, Jacques Hecker, Marc Strohmeyer, Michel Bugent, Mathis Goll, Marc & Valentin Goll, Jean-Louis Berg, Emmanuel Dietrich et Nicolas Schultzeiss.

Dans le cours de ces mêmes années ont été élus Barthazar Schneider, Dietrich de Westhauser, Martin Bior,

Christin Servius, Pierre Müller, Louis Kesselring,
Corneille Apfel, Eie Wetzel, Philippe Bruckess de
Rhinfelden, Jerome Mathieu et Francois Krauss,
Jean Sumentius docteur, Christin Gabel, Jean Beat,
Jean Jacques Schnell, Mathis Dürninger, Mathieu
Fischer, Martin Stromeyer, André Becker;

De 1590 : 1600 ont été Stuben & Küchenmeister
Louis Kesselring, Jean Fischer, Jacques Birt, Eie
Wetzel, Martin Birt, Jean Beat Hummel, Christin
Gabel, Christin Martin Stromeyer, et Pierre Müller.

Réception en ces mêmes années de Christin Linck,
Valentin Brummer, Jean Bueb, Jean Jacques
Schlachter, Jean-George Schmitt, Lucas Birtnach,
Guillaume Grimm, médecin, Philippe Dürninger,
Hans Goll, Mathias Stromeyer, Georges Michel
Dürninger, Jean Düring, Jean Gaspar Sandherr,
Antoine Scholt greffier, Martin Frochesser, et
Antoine Cuentz conseiller de ville, Christophe Kirch-
ner, recteur des écoles, et André Sandherr le jeune.

Stuben & Küchenmeister de 1600 : 1610 Jean
Barth, Jean Beat Hummel, Mathias Dürninger,
Jean Jacques Schnell, Jean Drob, Mathieu Fischer,
André Becker, Francois Krauss, Jean Becker, Jean
Jacques Schlachter, André Becker, Michel Riegel-

13. 10

stein, Valentin Brunner, Jean Gaspard Sandherr,
et George Herr.

Reus en la société en et intervalle, Jacques Trucksess
de Rheinfelden, André Meder, Samuel Genslin, Eie
Lichteisen, Jean Louis Berg, Jean Jacques Barth,
Jeanpierre Wetzel, Abraham Kemmerlin, docteur en
pharmacie, Jean Burger, Jean Christophe de Rust,
Léopold de Baehrenfels, Jean Jacques, Jean Guillaume
et Jean Frédéric Lück, Charles Roesch, Mathias et Jean
George Goll, Martin Birt, Jean Dathazard Schneider,
Jean Espach, Nicolas Schultheiss, Samuel Espach,
Valentin et Jean George Barth, Antoine et Jean Burger.

De 1610 à 1620 Stuben et Kuchensmeister Valentin
Brunner, Nicolas Schultheiss, André Meder, Martin
Birt, Jeanpierre Wetzel et Jean George Barth, Pierre
Wetzel, André Sandherr, George Barth, Daniel Birt,
Mathieu Goll, Antoine Burger, Nicolas Sandherr,
Jean Louis Berger.

Réceptions des mêmes Dates: Nicolas Sandherr, Jean
Kriegelstein, Daniel et Jean Conrad Birt, Barthéle-
mi Dürminger, Jean Ulrich Schnell, Rodolphe
Wilhelm de Hagenerk, Jean Dietrich, Jean Christophe
Lenger, docteur et chancelier à Worthebeliard, Samuel
Wetzel, Vogt à St. Croix, Jean Jacques Buob.

Stuben & Küchenmeister De ¹⁴1630 : 1630, Nicolas
Sandherr, Jean Jacques Barth, Jean Dalthazar Schnei-
der, Jean Louis Berger, Jean Burger, Valentin Barth,
Christophe Kirchner, Guillaume Barth, Philippe
Kesselring.

Nouveaux associés : Jean Christophe Linck, Jean Philippe
Kesselring, Joseph Glaser, Conrad Oetli, Hattmeister,
Jean Jacques Buchmüller, Jean Obrecht, Matthias
Toner, Matthias Gunzer, Michel Glaser, Guillaume
Barth, Joseph Hecker, Jean Conrad Huggel, Henri
Busch.

Stuben & Küchenmeister De 1630 : 1640, Guillaume
Barth, Christophe Linck, Jean Conrad Huggel, Joseph
Hecker, Henri Busch, Christian Hugel, Nicolas
Birkinger, Antoine Oetli, Matthias Bronner, Samuel
Wetzel, Théobald Oetli, Jean Goll -

associés deus : Christian Hugel, Hattmeister, Jean
Henri Mogy, Nicolas Birkinger, Jacob Walch, Jean
Dürminger, Hattmeister, Jean Frédéric de Rost, Jean
René Faber, médecin, Mathis Bronner, Théobald &
Antoine Oetli, Jean Goll, Oswald Krauss, Georges
Goll, Albert Carst, capitaine, Jérôme Lichteisen, Jean
Philippe Sommervogel, médecin, Jean Wolf, Laurent
Schreck, capitaine, Louis Barth, André Sandherr,

11

15.

Michel Allégre, intendant de l'armée de France en
Alsace, le marquis de Montausier, gouverneur pour le
Roi de France en haute Alsace.

Stuben et Kuchenneister de 1640 : 1650, Jean Goll,
Oswald Krauss, Jérôme Lichteisen, Jean Philippe
Sommervogel, Louis Barth, Jean Balbazar Schneider,
Jean Horb, Jean Jacques Rieggert, André Sautherr,
Jean Buob.

Réceptions : Jean Saltzmann, syndic, Jean Horb,
médecin, Barthelimi Galli, lieutenant, Zacharie
Buob, baumeister, Jean Jacques Rieggert, Jean Michel
Faber, Jean Michel Schott, Daniel Birt, Jacques Buob,
Christien Scherb, feldmeistère, Jacques Clausier, com-
mandant pour le Roi de Colmar.

Stuben et Kuchenneister de 1650 : 1660 : Jean Jacques
Rieggert, Zacharie Buob, Jean Michel Faber, Daniel
Birt, Jacques Buob, Frédéric de Rust, Jérémie Grand,
Eli Wetzel, Valentin Wilius, Jean Frédéric Fuchs, Jean
Michel Fridt, Henri Klein.

associés deus : Guillaume Kesselring, Frédéric
Hildebrand, lieutenant-Colonel, Valentin Wilius,
médecin, Elias Wetzel, Baumeister, Jérémie Grand,
Michel Fridt, Jean Frédéric Fuchs, médecin, Henri
Klein, registrateur, Daniel Wetzel, Jean Jacques Sautherr,

Wolfgang Frederic Kesselring, Daniel Schneider, syndic,
 ambroise Riegger, Philippe Schott, syndic & greffier,
 Samuel Roettlin, voigt à St. Croix, Paul Benjamin
 Gloxin, Frederic Binder, Jean Dürminger, Daniel
 Barth, Jean Rodophe Salzmann.

Stuben & Küchenmeister de 1660 à 1672, Jean -
 Jacques Sandherr, ambroise Riegger, Paul Benjamin
 Gloxin, Frederic Binder, Daniel Barth, Zacharie
 Andre, Martin Dürger.

Receptions d'associés : André Becker, ambroise Schneider,
 Daniel Barth, le jeune, Jean George Barth, Zacharie
 André, Jean George Bueb, greffier de Munster,
 Bobie Meyer, Capitaine, Antoine Schott, licencié ex loïs,
 Jean Dürger, medecin, Eumamel Binder, Cordon
 Scherb, medecin, Antoine Riegger, licencié ex loïs, Martin
 Dürger, Conseiller de l'île,

De 1672 à 1688, il n'y a plus eu d'entrées sans
 - semblées interrompues par la guerre. Colmar avait
 encouru la disgrâce de Louis XIV parce que cette ville
 s'étoit le plus constamment opposée à la reconnais-
 sance de la cession de la souveraineté de l'Empire,
 sur les dix villes impériales réunies, sous la protection
 de l'Oberland voigt, à la France. Louis XIV la fit
 démanteler en 1674; les Bourgeois voulurent

y prendre leurs quartiers d'hiver, en furent chassés, en 1675, par M. de Turenne. Colmar eut depuis des garnisons françaises auxquelles il fallut payer sous le nom de contribution des biens-vivres de 300^{ll} par compagnie. Depuis 1632 le magistrat et conseil de ville et la plus grande partie de la bourgeoisie étoient protestans et on ne pouvoit douter que le Roi vouloit y rétablir la catholicité; toutes ces circonstances n'engageoient pas les associés à continuer leurs buvettes. Cependant Martin Burger submeister en 1672 a continué d'en faire la recette et dépense de l'année 1674 à 1688; les comptes de 1672 & 1673 manquant.

De 1688 à 1719 il n'y a plus eu ni Kuchmeister ni Hauptkamm; André Sauthier a été submeister par continuation de fonctions de receveur sans nouvelle élection et ses comptes n'ont été arrêtés qu'en 1721. Depuis ce temps le plus ancien des associés en a été le chef sans autre droit que de prier les associés de s'assembler quand l'intérêt de la société le exige et d'être dépositaire de la boîte. Ses titres de créance étoient entre les mains du receveur Stubemeister.

Associés leus en 1688: M. d'Anastasi, commandant pour le Roi, Jean George Duwallier procureur royal Jean Goner & Wundling Guntzer, Hattmeistres.

En 1689, François Perafond, obristmeister qui a été
 fustettmeister depuis 1680, ambvoite et Henri Frederic
 Wogez, Jean Bueh, Devoit Schneider, Emmanuel
 Röttlin, Jean Michel Fortis de Richewitz, Jean Ma-
 dame' registrateur, Benjamin Glavin medecin.

En 1707 François Dietermann, procureur royal, Nicolas
 Schepplin et François Joner fustmeistres;

En 1718 George Scharlappaer - Jean Vanner, Jean
 Ulrich Goll, Nicolas Röttlin, tous fustmeistres et
 Sibour, syndic.

En 1719, Jean Bueh est devenu stubenmeister -
 receveur et cest resté jusqu'en 1748.

En 1724 réception de Henri Fried fustmeister, François
 Antoine Eschaffour, syndic.

En 1728, Jean Courad Tffel, fustmeister;

En 1731, Matthias Müller, procureur royal, et Jean
 Georges Müller, fustmeister.

En 1732, Pierre Basque, fustmeister.

En 1733, Jⁿ J^{ns} Rieder, fustmeister, George
 Benjamin Glavin et M^{rs} J^h Baccara, les deux
 medecins.

En 1739, André Bantz, fustmeister.

En 1748, on dit pour stubenmeister ou receveur Joseph
 Ubrunner, et on reçoit apocies Jacques Bruder.

19.

Stettmeister et François Müller, procureur.

En 1780, Emmanuel Röllin Stettmeister.

En 1781, Louis Bick, Stettmeister.

Joseph Thurnisger Stettmeister ayant disparu en 1758 on a élu Antoine Reichstetter, Conseiller de Ville.

1755. Réception de Felix Chaffour, syndic.

1789. " D. H. Bte. Queffenne et Philippe

Theodore Drouineau, Stettmeister.

En 1764. Le Stettmeister Decour Reichstetter ayant quitté, on l'a remplacé par M. Frédéric Jandherr et on a reçu en la même année François Joseph Müller procureur Royal.

M. Frédéric Jandherr étant mort en 1777 on a élu François Antoine Schidy Stettmeister.

En 1768 a été reçu après M. Müller, Pdl; en 1766, Etienne Meyer, en 1771, Ch. Frédéric Wessel, en 1776, M. Jacques Lung, en 1777, George André Gloyer médecin, et 1782 N. Fumervogel procureur, et François J. Marc Delort, en 1783 François Xavier Chaffour, en 1784 Jean Bueh, et Jean Mathias Jandherr, Stettmeister.

En 1785, Schidy ayant abandonné la veuille, on a élu M. Jacques Barth qui l'a administrée jusqu'en 1795 qu'il en a donné la démission.

20

Pendant sa gestion, on a vu dans la poche N.
Mueg & Nicolas Taudherr, premiers, & dernier,
sur la démission de M^{re}. Barth, fort chargé de
la recette ou fribourgeois.

§. 4. Hauptkanns.

1465. Henri Vogler.

1524. Jean Lutterburg.

1546. Jean Knibler.

1578. Jean Moller.

1580. Marc Hagnauer.

1601. Luc Dok & Veronique Wehlin.

1620. Jean Buetter.

1629. Michel Burckard.

1639. Valentin Becker.

1687. Nicolas Ungewitter.

1662. M^{re}. Dr. Dietrichstein.

1664. M^{re}. gges Engler.

1631. Jean Straehlin

1634. M^{re}. Fuser ou Buser.

§. 5. Anciens ou Doyens.

de 1687 à 1707 M^{re}. Joner.

de 1707 à 1722 M^{re}. J^{re} Madame

de 1722 à 1731 François Joner

de 1731 à 1755 George Scharlpant.

74

De 1755 : 1769 ^{21.} P^{ois} Ant^e Chausson, syndic.
De 1769 : 1786 Desjardins Floren, médecin.
De 1786 Félix Chausson, syndic.

§. 6. conditions d'admission.

Depuis l'existence de la société on ne connoît qu'un seul sujet dont la réception ait été refusée quant à présent ; c'étoit un nommé Jean Müllet qui faisoit le revendeur ou Kremp, en 1603, et on l'exclut quand il auroit pris un autre nom ou le recevoit ; aucun n'a jamais été refusé absolument.

Par ce détail des affaires on voit que rien ne pouvoit être plus libre que cette association, qu'on n'y renvoyoit personne, qu'il ne le demandât, qu'il n'eût payé le droit d'entrée accoutumé et qu'il n'eût eu l'agrément de l'assemblée de la société ; il ne falloit que le Serment d'athénisme pour y être reçu.

Cette société n'a jamais pu être ambitieuse pour le profit pécuniaire qu'on pouvoit en tirer ; c'est ce qu'on va voir par l'état des affaires depuis qu'on connoît son existence. Cependant on a vu par la qualité et le nombre des affaires qu'elle a eues depuis au delà de trois siècles et dont aucun n'a été reçu gratuitement qu'il faut qu'on se soit

- en honneur d'y être agrégés. De la noblesse, d. d.
- prêtres, des magistrats, des gouverneurs de provinces,
- des intendants, des commandans de place, d. d.
- docteurs en droit, en médecine, ne s'étaient guère à
- des sociétés bourgeoises qui, peuvent avoir même des
- apparences de contravention au bien général de l'état,
- au bien public, aux bonnes mœurs, sur tout où
- il n'y a rien à gagner que la paix et l'union entre
- tous les états de la société, qui est le bien générale-
- ment désirable, et c'est ce qu'on va voir qui peut
- avoir été l'unique motif qui a conservé d'après
- un lien d'origine duquel on ne peut remonter,
- une société qu'un tannier de Colmar chercha
- à dissoudre et qui est peut être l'un des plus beaux
- monuments de cette liberté, d'égalité et d'indivisibilité
- pour laquelle la république française combat
- la coalition des rois depuis sept ans.

Suivant le plus ancien compte qu'on ait de la
- société, plus respectable par l'ancienneté de son existence
- que par d'autres caractères d'autorité, la
- société n'avoit en 1465 pour tout revenu que des
- estances et des intérêts de reliquats de comptes de
- ses fructuaires. Les estances montoient à 26 flor.
- évalués suivant nos évaluations actuelles à 33 ^{l.} 4 ^{den.}

223.

le florin font 43th 6^{ss} 8^{den}.

En intérêts des reliquats convertis en Capitains

25th p^{ss} fund* 1 pfennig à 40^{ss} le pfund fait

50th 2^{ss} - Plus 5 flor. 7 p^{ss} fund. qui fait 8th

15^{ss} 4^{den} - Ainsi en tout 101th 15^{ss} 4^{den}.

les quels ont servi à acquitter ce qu'on devoit au
Hauptkern Vogler et autres créanciers.

En 1466, elle avoit de rente en intérêts 27th 40 batz
3 p^{ss} fund. qui fait 55th 3^{den}. et les Juifs lui fai-

soient, en vertu d'un ancien usage, présent tous les ans
le 8^{me} jour du nouvel an et le premier mercredi

d'année, chaque jour 15 Schillings, ce qui fait 60^{ss}

ou 3th. Cet ancien usage du présent des Juifs prouve

qu'en 1466 la foire étoit déjà bien ancienne et
qu'elle n'étoit rien moins que riche.

Suivant un registre de 1524 à 1529, ses rentes ne
montoient en cette année qu'à 12 flor. 10 batz et 1

pfund. qui faisoient 26th 13^{ss} 4^{den}. de notre argent.

Dans le compte de 1522, on trouve la première
fois la rubrique du Doit d'acception à raison de
3 flor. 3 batz ou 6th. 6^{ss} pour 3 récipiendaires.

Il y a dans le même compte pour 1523, et dans ceux
jusqu'en 1529 un article qui, dans le 1^{er} porte:

* Le pfund rapp valoit 2th. 13^{ss}. 11^{den}.

„ Item ein gulden Rynisch empfangen so die
 „ gemeine Frowen mir heron zu ein gutt Jahr
 „ geschickt han, uff den Aschentag geben im
 „ 33 Jahr. Tour 1524, & porte: Item von
 „ Zufallen von den Frowen Würt empfangen
 „ 1 gulden zu 13 batz 4. - Tour 1525:
 „ Item ein gulden Ryn: empfangen von der
 „ Frowen Würtin so sie mir heron in ein gut
 „ Jahr geschickt hant uff den neuen Jahr 1526.

Tour 1527: 1529 ce nune florin est porté en
 rente comme apporté en dou denouvelan par
 les Gemeine Frowen meisen herren. On
 porte en depense 1 Schilling donné aux gemeine
 Frowen lorsqu'elles ont apporté le présent du
 nouvel an mineu herren.

Or, qui étoient ces gemeine Frowen, ce Frowen
 Wirt, et Würtin et ces mine herren? ... Si on suit
 l'interprétation que feroit donne (8^e. Gemeine =
 Frowen & Gemeine Frowen Würt et Würtin) ce
 seroient des prostituées ou filles et femmes communes
 et leur maquereaux ou maquereilles. Cependant
 il paroît que Koenigshoven emploie à terme dans
 un autre sens. Il dit (p. 122) que en 1298 l'empereur
 Albert fils de Rodolphe I. arriva à Strasbourg

25.

avec 600 hongrois, 800 Spertknaps, et 1000 gentils
 hommes, quelque Conrad de Harbourg se
 joignit à lui avec 300 Cavaliers et qu'il y avoit à la
 suite de ses troupes 800 femmes qui payoient
 à un officier à ce constitué chacune un pfennig
 par semaine pour les protéger et les mettre à
 l'abri de toute violence, das er sie beschützen soll
 vor gewalt. Koenigshoven les appelle seulement
 800 Weiber, au lieu que dans la table d'Chiller
 les appelle gemeine Weiber der Ungarn. Je crois
 plutôt que ces 800 femmes à la suite d'une armée
 impériale étoient des viduées, des relaveuses,
 couturières, et autres femmes du commun peuple
 qui peuvent être utiles en campagne que d'
 prostituées qui ruinent des armées, et que le terme
 de gemeine Frauen veut dire des femmes du
 commun peuple plutôt que des femmes communes
 et que ces femmes du commun peuple faisoient en
 présent du nouvel an d'un florin comme les
 800 relavées d'Albert payoient un pfennig
 pour être protégées ou avoir la pratique de la
 société.

Dans le compte de 1526, il y a deux articles de
 5 flor. pour réception dans la société du prieur ou

26. Prévôt de S. Pierre et Demaire Pierre Eltzahn
qui étoit devenu flammiste en 1525.

Tout le revenu de la foire en intérêts de capitaux
exclues et recettes extraordinaires alloit en ces
années entre 47 et 53 flor. ou 94 à 106⁴ qui
étoient consommés par les gages du scriptkamm
les beuvettes, des cuillettes du fustel de cuisine
et de table.

En 1585, la foire avoit outre sa petite maison
d'assemblée attenante au Wergkeller, un jardin
hors la porte de Bale, deux étangs et un fossé.
Elle avoit passé en cette année un bail de 25 ans
au du jardin pour un canon de 100 flor. payable
à l'entrée en jouissance et 100 flor. à l'expiration
des dix ans, mais avec réserve que les apaisés au-
voient l'entrée libre dans la partie de devant du
jardin, et celle de la pêche des étangs; il y a
apparence que ce jardin étoit celui du f. de Bruck-
sess ou de Bartoldi qui a ci-devant appartenu
aux Ss. Lang, Zaigelin et Sontag. Il a été loué
en 1596 au docteur Hummel pour un canon de 35 flor.
au profit de la foire. Cependant elle avoit vendu en
1553, un des jardins zwischen dem Steinbrucher
Chor à la ville pour 160 flor.

27.
§. 7. Revenus de la Société.

Les premiers comptes authentiques et réguliers qui existent commencent en 1588; ceux du siècle précédent & du commencement du XVI^e n'ont d'autre authenticité que l'ancienneté de leur écriture gothique et leur forme de papier de la longueur du folio sur la largeur du quart de la feuille entière.

Des comptes de 1588 à 1600, il résulte qu'il a recette de la société consistoit de 1588 à 1598 en deux rubriques, qui ont toujours subsisté, savoir les reliquats des comptes précédents et les intérêts des capitans, des autres accidentels, les capitans remboursés et les droits de réception ou recette commune.

Les reliquats ont varié d'une année à l'autre. En 1588, ils ont monté à 203 flor. ou p^{re}fund 5 batz 8 p^{re}fund; en 1589 à 28 flor. 10 batz 1 p^{re}fund; en 1596 à 153 flor. 2 batz; en 1597 seulement à 11 flor. 11 flor. 10 batz 11 p^{re}fund.

En 1588, les intérêts des capitans n'outoient à 28 fl. 3 b.; en 1589 à 24 fl. 16 b. 6 p^{re}fund; en 1596 à 16 fl. 1 b. 6 p^{re}fund; en 1597 à 33 fl. 10 b. 3 p^{re}fund. parce qu'en cette année le Docteur Hummel avoit loué le jardin de la société à raison de 15 fl. et qu'on avoit replanté des capitans ventres.

En 1588, il y avoit eu deux réceptions double. Droit
de chacun étoit de 3 fl. 3 bz. ; en 1596 et 1597
deux réceptions au même taux.

La dépense en ces années a aussi eu deux su-
briques qui ont toujours eu lieu, savoir : celle des
gages et fournitures ordinaires du hauptkamm
de la ville et la dépense commune.

Une subrique accidentelle étoit celle des capitaines
placés.

La dépense du hauptkamm qui n'a jamais varié
consistoit en 15 bz pour de la poterie, 3 bz pour
des balais, 3 Schilling pour la venue à l'aiselle,
2 bz pour quene de chat à nettoyer la vaisselle,
8 bz pour cuillers à pot et 8 flor. pour des gages.
Cela a été uniformément payé tant que la
société a eu des hauptkamm.

La dépense commune a consisté en 1 bz 4 pf.
d'annonces et 1 bz pour un pot de vin aux pauvres
de la léproserie.

L'usage de ce fief étoit que les magistrats comme les
particuliers, les femmes et les filles donnoient les
beignets au carnaval et les gâteaux dits Osterfladen
les lundis ou mardis de Pâques. Le commandeur de
St. Jean et en son absence la commanderie les donnoit

20.
 pareillement. Les associés juroient l'un en usage
 les redevant et en rendoient. Cela a fait en
 1588 une dépense de 1 fl. 19 bz 11 pf.; en 1589
 de 5 fl. 10 pf.; en 1596 de 2 fl. 3 bz; en 1597 de
 2 fl. 10 bz.

Au 26 février, fête de S. Mathias, il y avoit un
 repas fondé par Werner Gerhard, auquel les associés
 contribuoient chacun pour 1 batz et l'excédant
 étoit payé par le receveur ou subcunier. Cette
 dépense a monté en 1588 : 2 flor. 14 bz, non com-
 pris le batz, en 1589 : 4 fl. 16 bz 6 pf. en 1596
 : 3 fl. 6 bz. 11 pf. en 1597 : 4 fl. 7 bz 4 pf. On
 ne fait mention du détail de ces dépenses que pour
 faire voir que les repas de ce temps là n'étoient pas
 fort somptueux ou que les denrées étoient à bien
 bas prix.

Il n'y avoit pour lors point d'autres repas ordi-
 naire que celui fondé par Junker Gerhard,
 mais des abernd ou nacht Bruck ou buvettes
 du soir, les jours des foires de l'Ascension, de la
 Fête-Dieu, de la S. Martin, de Noël, et de S.

Etienne à l'audition des comptes où il y avoit des
 Schlafdruck. On buvoit & mangeoit encore
 ensemble les jours qu'on pechoit les durs & angs,

mais quand il y avoit de la manœuvre les ass-
-és payoient chacun 1 batz de vot réglé et le suben-
meister payoit le pendant et le portoit en dépense.
Cela ne devoit qu'être 1 ou 2 ou 3 fl. par beruette.

Les dépenses ordinaires les plus fortes con-
sistent en achats ou de commodités. d'ustensiles
de cuisine, d'assiettes, de plats, de verres, de trillies
de d'asseaux pour nappes et serviettes de table
à jouer, à écrire, à manger, de victuailles.

On payoit les pêcheurs ? raison de 3 batz par
jour; le remuement du puits et le ramonage des
cheminées de la maison de la victe à côté du Wag-
-Keller à raison de 6 batz 6 pf. pour le puits,
et 6 batz pour le ramonage.

Le total la dépense en 1588 a été de 30 198 fl.
9 bz 1 pf. et le subenmeister a resté reliquat
de 28 fl. 10 bz 1 pf.; en 1589 la dépense a été
que de 39 fl. 18 bz 5 pf. reliquat 13 fl. 12 bz;
en 1596, dépense 177 fl. 16 bz 2 pf. reliquat 11 fl. 10 bz
2 pf.; en 1597 dépense 50 flor. 13 bz 5 pf. reliquat
1 fl. 15 bz 19 pf.

En cette année Nicolas Schmelttheist l'un des
associés a par testament du 19^e 1597 légué à la
foi de toute propriété sa vigne du Kehrburg,

près de Kayserberg, consistant en 18 schatz qu'il avoit
achetée de Léonard Kellert et son gobelet d'argent dont
le couvercle étoit surmonté d'un petit homme, à charge
d'en boire le produit au Waggkeller et non ailleurs, et d'en
payer à Elisabeth Schultzeiss sa femme, religieuse à
Schoeneufteinbach, sa vie durant, une rente annuelle
de 4 fl. ou 6th 13th 4 Den. La rente a été exactement
acquittée à la religieuse jusqu'à compris l'année 1621 et
la Société est encore propriétaire de la Vigne.

Ce legs a donné lieu à une nouvelle rubrique de dépense
et de recette dans les comptes postérieurs à 1597, savoir
de dépense de frais de culture, entretien & vendange et de
recette de vin.

En 1598, la recette du compte a été en reliquat 1^{flor} 18 bat
12 pf. les intérêts des capitaux 33 fl. 11 bat 13 pf.; les
réceptions de quatre associés à 5 pf. par tête 12 fl. 10 bat
Total de la recette 52 fl. 8 bat 6 pf.

Le total de la dépense a été de 43 fl. 13 bat 3 pf. dont 17 flor.
18 bat 8 pf. frais de la Vigne qui a rapporté 9 mesures;
ainsi la mesure revenoit à 2 fl. ou 40 Bat et le pot de
vin ne venoit alors au cabaret qu'à 5 schilling.

En 1599, le magistrat a fait don à la société de 20 flor. pour
l'entretien et culture de la Vigne, ce qui a fait monter le 1^{er} chap.
de recette à 25 fl. 18 bat 6 pf.; les intérêts des capitaux ont été

à 39 fl. 13 bz. 9 pf. Le total de la recette à 63 fl. 17 bz 6 pf.

(Je ne transcrirai plus les Détails des comptes annuels, & me bornerai à relever les mentions et faits qui présentent un certain intérêt.)

1602. En cette année, il y eut une augmentation de repas de Juncker Ludolph von Rutt, de Georges Best, de J^u J^u Schlachter; la dépense a été de 80 fl. 1 bz 5 pf.

1618. Legs pour repas de Martin Bivo 5 fl. 9

J^u J^u Schlachter 5 fl.; don du magistrat pour la bière 20 fl.; réception du chancelier de Montbéliard 20 fl. Ce dernier article de recette pour réception est beaucoup plus fort que les précédents droits qui n'étoient que de 3 fl. 3 bz. ensuite de 5 fl. Mais en 1616 le mobilier de la société ayant exigé des réparations considérables & autres dépenses, chacune des assemblées paye mieux ou p^ussant et on régla qu'à l'avenir un récipiendaire étranger paieroit 20 fl. un bourgeois de Colmar n'ayant droit à la société 10 fl. un fils d'asocié 5 fl. s'il avoit conservé le droit en donnant à la société tous les ans un Kopf de vin. On ne connoit pas la mesure précise d'un Kopf, mais il y a lieu de croire qu'étoit un broc d'un quart de mesure. Comme le docteur Jean Christophe Zenger chancelier de Montbéliard étoit étranger, il a payé les 20 fl. de droit de réception.

En 1625, il y avoit 38 associés de plumar, 14 forains gentils hommes.

1626. On a remis en cette année le repas de Rudolphe de Rust à celui de Gebhard, celui de Heert à celui de Schlachter. Le 28 août on a tenu celui de S. Jacques.

1630. La société consistait en 3 Hettmeister, le prévôt de la syndie, et 28 autres associés. En cette année, il n'y a eu aucun repas ni pêche; mais seulement deux buvettes du soir.

1631. 33 associés dont 6 du magistrat. Il n'y a eu aucun repas et une seule buvette du soir le jour de l'Ascension. Michel Hrachlin a été Hauptkamm. On bat d'espousiles de mariage.

1632. Lettre de 184 fl. 17 bz. 6 pl. - Fout de repas qu'un quart de faumon conformé le soir de l'Ascension.

1633. Les associés sont 7 magistrats et 14 autres. Fout de repas que celui de la reddition des comptes audités le dimanche Buvoicavit où on a reçu les beignets. Ce l'Ascension et la Fête-Dieu on a mangé à l'aband tramet ou buvette du soir des truites au lieu de faumon.

1634. Les associés sont réduits à 19 dont 6 magistrats. Pas de repas, hors les beignets et pour 1 fl. de truites au lieu de faumon le jour de l'Ascension. La veuve de Heinrich Fuser étoit Hauptkamm depuis 1633.

1635. associés 33 dont 6 magistrats.

1636. Albert Garstner, capitaine de la ville, lünebourgeois
en lui de payer 10 fl. en argent pour droit de réception fit
présent à la foire d'un goblet d'argent. Jusque là les
associés avoient chacun son goblet d'argent ou d'argent.
On en donnoit même tous les ans un jusqu'en 1721 à
chaque magistrat le jour du nouvel an. Plusieurs
même des associés avoient déjà légué les leurs à la
foire, mais on ne les avoit pas encore substitués au
droit de réception, ainsi que depuis le don du capitaine
Garstner on laissait à la discrétion du receveur de
payer le droit de réception réglé en 1616 ou de fournir
à la foire un goblet d'argent d'au moins la valeur du
droit.

Dans le compte de 1639 on trouve déjà cette option l'année
en 1638 à M. d'Alligre intendant de l'armée du Roi en
saxe qui en lui des 20 fl. qu'il devoit à titre un beau
pocal (sic).

1639. Les circonstances de la guerre n'ont pas permis
au magistrat de continuer le don annuel de 20 fl. pour
la bière.

On omet une note qui se trouve dans tous les comptes
depuis 1631, savoir qu'en cette année au Meistertag Jean
Boeghin, chanoine de S. Martin, avoit promis à la

36.
revenus de Jⁿ. J^r. Baumer, absent depuis longues
années, 10 fl. 12 sz 6 pf.

1657. 26 membres dont 4 magistrats. On a veu le
repas de schlachter à celui du festin existant.

1658. Trois absents de la S. Etienne, de l'ascension,
et de la Fête Dieu; un repas au carnaval le 2 mars,
et un autre le 15 Juin.

1663. On ne fait plus mention des beignets du nouvel an
du magistrat et du commandeur, ni des gâteaux de
Laques, ni des repas des Rois, de Werner Gebhard, de
Rudolphe de Rust, de Georges Herr, de J^r. Schlachter,
ni des buvettes de la Fête - Dieu, de St. Martin, de Noël.
Tout cela étoit tombé en déshérence; on n'avoit plus d'étang
ni fosses à pêcher. Tout ce qui subsistoit encore étoit le
souper de S. Etienne auquel on avoit les comptes, le
dîner du carnaval, et le poisson qu'on achetoit pour la
buvette du jour de l'ascension.

1664. On épargne la dépense du poisson de l'ascension.

1665. On n'a aboli les soupers en poissons de l'ascension et de
la Fête Dieu.

De 1656 à 1667 le magistrat a fait fondre et convertir en gobelets
de nouvel an pour lui la plus grande partie des gobelets d'ar-
gent qui avoient été donnés à la confrérie, avec promesse de les
payer. Mais ce paiement ne se trouve pas dans les Comptes.

qui existent.

En 1671, il n'y a pas eu de budette à l'ascension.

1672. Il n'y a plus que les deux repas de S. Etienne et du Carnaval.

Depuis cette date jusqu'en 1688, il n'y a plus eu d'assemblée de la Société. Cependant elle a continué d'avoir ses subenueister et le magistrat a arrêté en 1679 le compte de 1673 et 1674 rendu par Martin Burget.

1672. Les associés font au nombre de 31 dont 5 magistrats

1680. Le subenueister a payé 49 flor. 5 ps. aux

ministres et maîtres d'école que le receveur du prieuré de S. Pierre dut rembourser.

1687. La société était réduite à 10 personnes dont 3 du Magistrat.

Pendant les seize ans d'intervalle de 1672 à 1688 qu'il n'y a plus eu d'assemblée de la société, les comptes arrêtés par les magistrats associés portent les rubriques suivantes. (Insuffisant).

La dépense dans cet intervalle n'a consisté qu'en des sommes payées par ordre du Magistrat au receveur de S. Pierre, aux ministres, maîtres d'école, ouvriers ou autres, remboursable par la Ville, & autres menus frais et avances. Quant aux deux jües de veigne du Kehreberg, les receveurs de la Ville en ont fait les frais.

38.

Débutien, culture & vuidage De 1673 : 1688.

1688. Les associés ont reconnué leurs assemblée
par la réception De 14 nouveaux associés qui ont
payé le Doct Débuté suivant l'acte De 1616,
savoir M^r. Portis De Richemoyhr, 30 fl., m^r.
L'auastadi Commandant pour le Roi, François
Serafoud Hettmeister, Jean George heor, M^r. D^r.
Madame, demurant a Colmar, mais dont les
pères n'avoient pas été associés, chacun 10 fl.; Georges
Du Vallier, Vindel Guntzer, Jean Doner, procureur
Royal & Hettmeister, Georges Benjamin Hoxin médecin,
Matthias Ambroise et Henri Frederic Wegg, Jean
Bub, Emmanuel Dottlin et David Schneider,
leurs fils, d'associés ont payé chacun 5 fl.

Depenses communes au cabaret du Sauvage 32 fl.
5 bz pour deux repas.

1690. Repas du 29 août au Sauvage 32 fl. 14 bz 6 pf.

1691. Les repas a cote 34 fl. 7 bz 6 pf.

(Suivent les comptes De 1692 jusqu'en 1792, sans
intérêt.)

Enis vutit la mention finale:

Le 28 Débuté au III ou 8 mars 1795, le S. Barth
a donné sa démission de la Reute et le Co-associé
Nicolas Jandheer sen est chargé.

2839.
Additions.

Dans les colonnes de chiffres formant la comptabilité de 1700 à 1792, on trouve jetées à la marge quelques notes à recueillir :

1706-07. Pour indemniser les associés des repas supprimés depuis 1696, on leur a distribué de l'argenterie pour 549 fl. 10 bz.

1708-09. Les Vignes ont été plantées; point de vendange. Même année; nouveau partage d'argenterie pour 1147 flor.

1709. Repas au Niderwald qui a coûté 24 fl. 46 2/3 p.

1718-19. partage entre les associés 416 fl. 563 pour indemnité des repas supprimés.

En 1720, on a pu pour la première fois écrire par florins, baks, & d. Tous les comptes précédents sont en pfund, Schilling, pfennig & rapp.

Le pfund est 1^{re} 13^e 4^e den.

Le pfund rappe 2^e 13^e 4^e den.

La rone 2^e 13^e 4^e den.

1728. Les associés se sont partagés 42 louis d'or neufs à 14 ff. 6 baks pièce pour indemnité des repas qu'on n'avait pas donnés.

1733. Les associés ont partagé entre eux 1296th ou 777 fl. 9 bz.

1440.
1736. On a commencé à partager entre les associés
le vin qui restoit en Cave et une somme de
462 fl. dont les 9 associés ont eu chacun 44 fl.
et les 2 nouveaux 33 fl.

1748. Les associés ont partagé entr'eux 504[#]
15⁵; chacun a eu 40[#] 16⁵ 1 den.

1759. On a vendu les effets de fer, d'argent et d'ain
de la société et les bocaux d'argent qui lui restoient
encore pour 305^{flor} 11 bz 4 rapp. Les 4 goblets
pris par Schreck pour 108[#] 11⁵.

Biens de la Société.

La Société a eu en propriété des biens fonds, savoir :

1. Une petite maison à côté du Wagkelliet dans
laquelle elle a tenu ses assemblées jusqu'en 1643
quelles ont cessé, parcequ'en cette année Louis
XIV a fait démanteler la Ville. Dès 1649, la
petite maison a été louée et a continué d'être
au profit de la société jusqu'en 1697 qu'elle a été
soudainée au Palais.
2. En 1585, elle a loué pour dix ans Nicolas Schull-
heiss, et après sa mort en 1596 au docteur Hummel
un des jardins. Quoiqu'elle en ait rendu un à la
Ville en 1553, on ne voit pas ce qu'il deveni ului
loué en 1585 et 1596, ni les étangs. La dernière pêche
paroit avoir été faite en 1615.

01141.

36. En 1595, Nicolas Schmeltzeiss a legru, il a fondé la grande vigne du Kereberg, et la fondée a acheté la petite y attenante en 1638 ou 1639, dont le Comptem manque; mais la preuve de l'acquisition résulte des comptes postérieurs.

4. 1 schatz $\frac{1}{2}$ de terre derrière S. Pierre cédé en paiement à la société et vendu en 1636 pour 90 pff.

5. Un juchert designe sur la Hasenweid hy pottéru à la société en 1663 pour 160 pff. cédé en paiement le 10 mai 1689. On ne voit pas ce qu'il est devenu.

6. 2 schatz $\frac{1}{4}$ d'anacker sur la Seim dont on ne trouve pas le titre d'acquisition, mais que la société loue et dont elle tire les loyers depuis 1703, avec la note qu'en cette année il étoit déjà d'usage de la louer au Weibel que la société employoit. Elle en jouit encore.

7. La société a joué une maison - cabaret à Soubach sans qu'on voie comme elle l'a acquise jusqu'en 1737 qu'elle l'a vendue publiquement pour 618 pff.

8. En 1752, M. de Haslepaup a vendu au nom de la société ? Brutzel un terrain situé près de la Bergmühl pour 120 pff. vraisemblablement aufr cédé en paiement.

La société, suivant un inventaire de 1576 avait alors 11 goblets en vermeil avec un aigle à mettre dans le Kupff. Il lui en a été légué ou donné beaucoup depuis pour droit de réception, mais quel magistrat a fait fondre en 1656, 1657 & 1668 suivant notre sur un inventaire de 1656.

Testament De Schulttheiss.

Extrait Du Testament Du S. Nicolas Schulttheiss, Bourgeois & conseiller au magistrat de Colmar, De l'année 1597.

Au nom de la Ste. Trinité, Dieu le Père, le Fils et le S. Esprit; Ainsi soit-il!

Notore & manifeste soit à tous ceux qui le present instrument public verront, liront, ou entendront lire, quelan après l'naissance et incarnation de Jhesus Christ notre seigneur 1597, le lundy 19^{me} jour de 76^{me} entre 4 & 5 h. Du soir, pardevant moi notaire et les témoins ci bas nommés, off comparu en la Ville impériale de Colmar le S. Nicolas Schulttheiss bourgeois et conseiller au magistrat d'icelle et ce dans la maison qu'il habite, assis sur son lit dans l'appartement à poêle d'ur bas, lequel malade de corps, mais néanmoins sain d'esprit

meins être entendu, ainsi qu'il a suffisamment
apparu par ses dires et discours, a dit, manifesté
et déclaré de sa propre bouche :

IV. On a fait souvenir le testateur et il s'est souvenu
lui-même de l'honorable et louable société de
Wagkeller à Colmar dans laquelle il a aussi été
longtemps incorporé et à laquelle il devait laisser,
comme de raison, une marque louable de
souvenir; en conséquence il lègue, donne et délaisse
par ces présentes en propriété à la dite honorable
société connue du Wagkeller la pièce de vignes
située à Keyversberg, au pied de la montagne, avec
fonds, superficie et toutes ses appartenances, telle
qu'il l'a acquise et la tient depuis longtemps de Léonard
Ketterlin et ce en l'état où elle se trouvera à son décès;
en outre un bocal d'argent avec son couvercle garni
d'un petit homme, lequel bocal il a fait apporter & mettre
en évidence pour par la dite société recevoir après son
décès la dite pièce de vignes et le dit bocal, les garder
à toujours en propriété pour l'un ou l'autre, indistinctement,
tous les ans avec reconnaissance, à différentes époques
et divers jours qu'il lui laisse à régler; De plus que
le bont Suisse y fera croître annuellement le
bon vin amicalement & fraternellement au Wagkeller

44.

et non ailleurs, et se's recréer avec dévotion et bien-
-fiance, à charge néanmoins par l'honorable société
de donner & remettre tous les ans à Elisabeth
fleur du testateur, religieuse de Schoeneinsteinbach,
4 flor. savie durant et non plus longtemps, lesquels
4 flor. retourneront & demeureront après son décès
à l'honorable société.

Présens Guillaume Gruing, Docteur en droit;
Jean Henri Furstenberger, Drapier;
Georg Kienle, orfèvre;
Luc Stelzer et Henri Lauber, menuisiers;
Barthelme Scherer et George Seipple, ordonniers
tous bourgeois & habitants de Colmar à ce requis &
prés par le testateur & par moi.

Ce testament est passé par Emmanuel Dietrich
notaire impérial public & juré & greffier du Gericht de
la ville impériale de Colmar.

Exécution faite en l'an V par l'huissier porte Deck.

